



le point.



SEPTEMBRE 2021

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois

Votations du 26 septembre 4-6

Enjeux écologiques 8-11 | RECIF 13

Référendum droit de timbre 14-15





OUI INITIATIVE
99%
initiative populaire - Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capтаж.

OUI MARIAGE CIVIL POUR TOUTES ET TOUS

OUI RECONNAISSANCE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
Loi sur la reconnaissance d'intérêt public des communautés religieuses (LRCR)

VOTATIONS DU 26 SEPTEMBRE 2021
Parti socialiste neuchâtelois | psn.ch



Un nouveau Point

Le Point fait sa rentrée dans une nouvelle mise en page, avec une couverture plus assumée et une plus grande liberté dans sa grille. Le rouge y est toujours à l'honneur, mais sa palette de couleurs s'étoffe pour rompre la monotonie et être plus proche de sa vivacité. Nous espérons qu'il vous plaira et nous nous réjouissons de pouvoir continuer à mettre en avant toute la vie du Parti, sa politique et ses ambitions dans un format plaisant et agréable à lire.

Manifestations à venir

18 septembre à 13 h à Berne
Pas touche aux rentes des femmes !

30 octobre à 13 h à Berne
Santé publique en lutte, avec le SSP





EN LUTTE



L'important est de commencer

Chers et chères camarades,

L'urgence climatique est déclarée. Nous sommes tous et toutes concerné-es et de plus en plus affecté-es, pourtant notre société peine à s'organiser et se fédérer.

J'entame cet éditorial en supposant que réussir la transition écologique pourrait dépendre de notre capacité à avancer sur les rails d'un changement conscient et à éliminer le prétexte de l'inutilité. Exemple récent, une conversation avec un passionné de véhicules rutilants et vrombissants : « J'adore rouler. Dans mon garage j'ai sept voitures, des grosses cylindrées... » N'y comprenant rien, j'en déduis que ce cavalier de notre temps est très heureux grâce à ses bolides. Quand je parviens à aborder le thème du climat, il me répond : « C'est bien beau de vouloir agir en Suisse mais tant que les autres n'en font pas autant, ça ne sert à rien. »

Il n'y a pas si longtemps, l'humain vivait au rythme de sa Terre. Combien de générations faudra-t-il pour cesser de la détruire et réapprendre à vivre en harmonie avec elle ? Le temps presse, rappelle le GIEC... Combien sommes-nous à ressentir la réalité de l'urgence ?

Rendre l'écologie instantanément « essentielle » au sens métaphysique est illusoire, mais nous pouvons influencer notre quotidien.

Chaque geste compte : les plus simples éveillent notre conscience – nous ne pouvons pas continuer à consommer impunément sans réfléchir aux conséquences. Les plus structurels visent des conditions cadres propices à l'adoption d'un comportement adéquat par toute la population ou de nouveaux modèles économiques. Je pense par exemple aux projets coopératifs destinés à dégager des revenus de transition.

Dans l'intervalle, ne renonçons jamais à agir sous prétexte que c'est un emplâtre sur une jambe de bois. Achetons local, trouvons des solutions pour rendre le commerce de proximité abordable pour tous et toutes, favorisons les circuits courts, apprenons à renoncer à notre voiture... Osons nous convaincre que les plus grands voyages se font pas à pas.

Bonne lecture !



Katia Della Pietra
vice-présidente du Parti socialiste
neuchâtelois

À vos agendas !

**Le prochain congrès
cantonal aura lieu
samedi 13 novembre
et célébrera les 125 ans
du PSN !**

psn.ch

OUI

Imposons le capital stagnant pour soulager les moyens et bas revenus

En plus du mariage pour tous, le 26 septembre, nous voterons sur l'initiative des Jeunes socialistes «Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital». Pourquoi une telle initiative? Faisons le constat de notre société.

En 2016, les 1% les plus riches possédaient 42,3% de la fortune totale en Suisse. Cinq ans plus tard, et la crise de la Covid en plus, ces inégalités s'accroissent. La classe moyenne s'appauvrit avec l'augmentation des coûts de la vie, notamment des primes d'assurance-maladie et des loyers. L'impôt sur la fortune des millionnaires a été divisé par 2 dans de nombreux cantons. Mais pendant ce temps, la charge fiscale des salaires ordinaires a augmenté, comme l'a souligné le président de l'Union syndicale suisse, Pierre-Yves Maillard.

Il nous faut donc impérativement relâcher la pression sur les travailleuses et les travailleurs tout en maintenant de bonnes recettes fiscales, indispensables en période de crise. De plus, sachant que la théorie du ruisellement est bien erronée, tout ce capital stagnant ne bénéficie en rien à la société et ne sert qu'à la captation de richesse et de pouvoir par une poignée de personnes.

En quoi consiste donc cette initiative? Elle veut que les revenus du capital (dividendes, intérêts...) soient imposés à 50% de plus que ceux du travail, avec exonération à cet impôt à hauteur de 100 000 francs par année. Les recettes fiscales supplémentaires seraient utilisées pour réduire l'imposition des faibles et moyens revenus ou pour financer des prestations sociales telles que des crèches, la formation ou les subsides à l'assurance-maladie. De plus, les petites entreprises seraient avantagées. Exemple: une PME qui générerait un revenu sur le capital de 200 000 francs ne serait imposée que sur 100 000.

Selon un sondage d'août de la SSR (plus fiable que celui de Tamedia), 46% des personnes interrogées seraient favorables à cette initiative, contre 44% qui s'y opposeraient. Contrairement à l'initiative 1:12 (refusée à 65%) et à celle contre les spéculations sur les denrées alimentaires, le projet d'alléger les impôts sur les salaires semble séduire. Il nous faudra cependant nous mobiliser au maximum car la droite est déjà sur le front, prétendant que l'initiative serait délétère pour les PME. Ce qui est évidemment faux. En réduisant les impôts sur les moyens et bas salaires, on augmentera le pouvoir d'achat de bon nombre de concitoyennes et concitoyens.



Ce qui signifie que l'argent retournera directement dans l'économie réelle, ce qui renforcera les PME! De plus, les allègements fiscaux n'ont pas d'influence notable sur les investissements. En revanche, cette initiative encourage à conserver ou réinvestir l'argent dans les entreprises.

Battons-nous pour une société plus juste et plus épanouie. Car l'argent ne travaille pas, mais nous, oui!



Ahmed Muratovic
conseiller général à
Val-de-Ruz

OUI

Oui, nous le voulons !

Le peuple suisse est appelé à se prononcer sur le droit au mariage civil pour toutes et tous. Enfin adopté par le Parlement fédéral en décembre 2020 après de longues années de débat, le projet de loi est aujourd'hui combattu par un référendum de l'UDC et de l'UDF.

On serait presque tenté de les remercier, car bientôt consacré par la votation populaire, le mariage pour toutes et tous viendra régler de manière durable et explicite une discrimination juridique. Son adoption par une large majorité constituera un signal très fort en faveur de l'égalité et de la diversité, un message digne de la Suisse moderne et humaniste pour laquelle nous nous battons.

Aujourd'hui, dans notre pays, les couples du même sexe ont accès au partenariat enregistré, mais pas au mariage civil. Le projet de loi soumis en votation propose de changer cela en octroyant les mêmes droits pour toutes et tous, indépendamment de leur orientation sexuelle. Le statut marital règle un certain nombre de droits, notamment en termes de succession.

Parmi les conséquences de la loi, on peut citer le droit pour les couples de femmes mariées d'accéder aux banques de sperme en Suisse et de formaliser la double affiliation de l'enfant. Cela signifie que les enfants auront deux parents dès la naissance. Il s'agit d'une avancée importante dans l'intérêt de l'enfant, qui s'en trouvera mieux protégé juridiquement. C'est en même temps une reconnaissance du fait que les couples homosexuels sont d'aussi bons parents que les couples hétérosexuels. Le mariage pour toutes et tous n'ouvre par contre pas la voie à la gestation pour autrui, qui reste interdite en Suisse.

Au-delà de ses effets concrets – le mariage reste un choix personnel et beaucoup aujourd'hui vivent

heureux sans passer par l'échange de vœux devant l'officier·ère d'état civil –, cette votation revêt un caractère de symbole. En effet, aujourd'hui dans le monde, le traitement égalitaire ou au contraire discriminant, voire carrément violent, que reçoivent ou subissent les personnes homosexuelles est une réelle ligne de fracture entre les sociétés. Il suffit d'observer la situation actuelle en Hongrie pour s'en convaincre. Or la Suisse est l'un des derniers pays européens à rechigner sur cette question. Il est temps d'y remédier et d'adapter la loi à notre temps, de la même manière que le mariage, autrefois prérogative religieuse, a été sécularisé et inscrit comme droit fondamental des citoyens au moment de l'émergence de l'État de droit moderne.

L'affirmation du mariage pour toutes et tous représente assurément un jalon sur le long chemin du progrès. Ne soyons pas conservateurs au point de préserver des discriminations qui ne sont pas en phase avec nos réalités. Le combat en faveur des droits LGBT fait partie de l'ADN de notre parti puisqu'il incarne une lutte d'émancipation au sein d'une société que nous voulons toujours plus égalitaire, plus humaine et plus respectueuse de la diversité de ses membres.

Alors oui, nous le voulons, ce mariage pour toutes et tous. Votez et appelez à voter OUI le 26 septembre prochain afin que le signal qui sortira des urnes soit vraiment très clair !



Matthieu Lavoyer-Boulianne
membre du PSCN

OUI

Pour la justice sociale, la paix religieuse et la paix civile

La Constitution neuchâteloise de 2001 reconnaît l'utilité publique des Églises protestante, catholique romaine et catholique chrétienne et prévoit celle d'autres communautés religieuses selon les conditions précisées dans la loi. La Loi de reconnaissance des communautés religieuses approuvée par le Grand Conseil définit des conditions strictes. Elle est soumise au vote populaire parce qu'attaquée par un référendum PLR-UDC.

Nous avons la chance de vivre dans un canton où prédominent la paix civile et la paix religieuse, un bien précieux fondé sur les valeurs de solidarité, liberté, égalité, de justice sociale, de laïcité inclusive envers toutes les personnes vivant ici.

La LRCR veut assurer la paix religieuse et les valeurs constitutionnelles fondamentales de la Suisse dans le contexte actuel de diversité. Importante et équilibrée, elle ajuste le cadre légal aux réalités et donne à l'État des instruments pour son rôle de régulation. Élaborée avec le concours des Églises reconnues, d'experts de l'Université et des partis politiques, elle a été soutenue très largement lors de la consultation, par les communes aussi.

Une procédure exigeante

Pour être reconnue d'intérêt public, une communauté devra prouver sa parfaite conformité à l'ordre juridique suisse et être totalement transparente. Elle doit :

- ✓ Se constituer en association avec des statuts conformes et son siège dans le canton. Donc respecter des devoirs légaux – activité non lucrative, élection démocratique des organes dirigeants, droit inconditionnel garanti des membres à la quitter en tout temps ;
- ✓ Reconnaître l'aspect contraignant de l'ordre juridique suisse. Donc respecter une série de libertés fondamentales – de conscience, de croyance, d'opinion, de mariage ; libertés inscrites dans la Convention européenne des droits de l'Homme ;
- ✓ Respecter la paix religieuse, ne tolérer aucun dénigrement des autres communautés ;
- ✓ Être implantée dans le canton depuis longtemps, compter un nombre significatif de membres, avoir une activité culturelle régulière ;
- ✓ Démontrer le caractère social et culturel et l'utilité publique de ses activités ;
- ✓ Maîtriser le français pour communiquer avec l'État et participer à la société civile.

C'est au terme de cette procédure qu'une communauté pourra être reconnue. Si les critères ne sont plus remplis, les autorités peuvent à tout moment retirer ce statut – qui ne donne aucun droit à des subventions de l'État (indépendantes de la reconnaissance).

Attaque du PLR et de l'UDC

L'UDC s'oppose frontalement, affirme le caractère uniquement chrétien de la société, sur fond de xénophobie et d'exclusion laïque. Le PLR joue à Ponce Pilate, veut modifier la Constitution, soumettre à la population toute reconnaissance de communauté, voire renouvellement de concordat avec une Église reconnue.

En fait, le référendum sur les concordats est déjà possible après récolte des signatures requises pour une votation. Pour la reconnaissance, la Constitution veille à atténuer le risque d'arbitraire et le Grand Conseil peut décider, à la majorité des trois cinquièmes, la possibilité de référendum.

Oui socialiste

La LRCR est au cœur d'un enjeu majeur pour la paix civile et religieuse d'une société que nous voulons plus inclusive dans sa diversité et fondée sur le respect de l'égalité de dignité de chacune et chacun. Elle renforce notre démocratie pluraliste, le respect des minorités et les droits humains fondamentaux.

Après la députation, unanime et solidaire, le Congrès unanime appelle à voter oui.



Thomas Facchinetti
président de la
Commission LRCR
du Grand Conseil
(2016-2020)



La prospérité du canton est celle de ses régions

Neuchâtel a longtemps été vu au travers de la compétition entre Montagnes et Littoral. Devenu circonscription unique, doté de mécanismes de solidarité parmi les plus puissants du pays (il a les disparités les plus faibles après Glaris), il a réuni ses polices, son informatique et ses caisses de pensions publiques, ses services industriels, bientôt ses centres de formation professionnelle. L'action sociale et les transports ont un coût mutualisé, donc identique partout; la santé relève largement du canton, prévenant les disparités. Ces mécanismes évitent la chasse aux bons et des mauvais risques et contribuent à une collectivité unie et solidaire.

Dans la période récente, le Val-de-Ruz et le Littoral ont vécu une dynamique positive: essor démographique, regroupements institutionnels, émergence d'acteurs-clés et d'une identité forte. Depuis les crises horlogères, les Montagnes et le Val-de-Travers ont davantage peiné à retrouver leur dynamisme démographique et économique, du fait surtout de leur éloignement relatif du Plateau. Quand les transports se développaient, les cadences s'accéléraient et les temps de trajet diminuaient, ces régions, souffrant du manque d'investissement en faveur de la mobilité, n'ont pu profiter des dynamiques concentrées en plaine. Faiblesse en voie d'être corrigée: la H10 a vu des investissements majeurs entre Neuchâtel et le Vallon, les cadences ferroviaires sont meilleures, la ligne directe Littoral-Montagnes refera bientôt de La Chaux-de-Fonds la ville la plus proche de Neuchâtel.

Reste que les antagonismes et les difficultés d'accès ont occulté les qualités et ressources de ces deux régions; et parmi celles-ci, leur vie culturelle, variée, suscite créativité et ouverture. Omniprésente, la culture y est source d'activités, consolide le lien social, stimule la participation citoyenne et contribue à la qualité de vie. Et fait rayonner. En localisant à La Chaux-de-Fonds

les services liés à la culture, au patrimoine, à l'architecture et à l'urbanisme, l'État donne un signe fort de sa volonté de valoriser ce potentiel. Faire de La Chaux-de-Fonds la première capitale culturelle de la Suisse en 2025 est non seulement une perspective légitime, c'est une formidable occasion de stimuler l'attractivité et la prospérité, de dépasser les difficultés du passé.

Et ces deux régions marient harmonieusement urbanisation et environnement naturel, offrant, outre la qualité de vie, un potentiel de développement durable. Les indispensables contournements routiers libéreront l'espace public et une offre de logements de qualité au centre des villes. La relation entre producteurs locaux et consommateurs va de soi, le tourisme doux se développe, avec la valorisation des spécificités au Val-de-Travers et à La Brévine, de l'urbanisme horloger au Locle et à La Chaux-de-Fonds.

Dans la nouvelle organisation du gouvernement, j'ai la chance de pouvoir mener la politique de développement des régions, la concrétisation des «accords de positionnement stratégique» entre elles et l'État, la relocalisation de l'administration cantonale et, lié à la péréquation, le débat sur le développement des territoires d'altitude. Les perspectives citées ici en font des sujets enthousiasmants et permettent à chaque Neuchâtelois-e de nourrir sa fierté à l'égard de son canton et de la richesse de ses régions.

L'altitude ne sera ni un obstacle ni un handicap. Elle a donné à ses régions des caractéristiques fortes, que nous voulons valoriser. Tout est réuni pour réussir. Alors faisons-le, ensemble!



Laurent Kurth
conseiller d'État

Le péage urbain, la fausse bonne idée ?

Passionnante et clivante, la thématique du péage urbain s'invite régulièrement dans le débat politique. En Suisse, plusieurs projets ont été pensés sans nécessairement voir le jour. Voici un court aperçu des enjeux.

Nombre d'individus s'insurgent contre le péage urbain en invoquant la sacro-sainte « liberté de mouvement » : au nom de la liberté individuelle, j'ai le droit de conduire la voiture que je veux, même un 4x4 qui pollue ou fait trop de bruit. Ils n'hésiteront pas à se présenter en victimes, car un péage urbain leur ferait payer une taxe supplémentaire pour se rendre dans l'agglomération désirée. Si cet argumentaire peut à juste titre faire sourire, le péage urbain a aussi de lourdes conséquences pour les personnes vulnérables pour lesquelles nous nous battons. En 2020, la Suisse comptait 4 658 335 voitures de tourisme : il est évident qu'un certain nombre appartient à la classe sociale ayant un faible pouvoir d'achat. Comme l'écrit Damien Broussolle dans la *Revue française d'administration publique*, « les ménages modestes sont ceux pour lesquels la perte d'une unité monétaire est la plus sensible. Il y a en effet un consensus dans la réflexion économique contemporaine pour considérer qu'une même unité monétaire ne représente pas le même montant de bien-être selon le niveau de richesse. » Par ailleurs, en fluidifiant le trafic, les ménages les plus aisés ont davantage à gagner car leur valeur temps est plus élevée. Pour les catégories plus modestes, le gain de temps ne compenserait pas nécessairement les coûts de péage. Même si les frais de transport individuel n'ont qu'un impact limité sur les ménages les plus modestes (ils utilisent les transports publics car le coût d'utilisation d'une voiture est trop élevé), il reste une frange importante de la population qui peut tout juste joindre les deux bouts et pour qui la voiture est nécessaire – femme de ménage qui enchaîne les nettoyages dans différentes entreprises, retraité pour qui rejoindre l'arrêt de bus s'apparente à un parcours du combattant.



la mesure d'une société se trouve dans la manière dont elle traite ses citoyens les plus faibles et les plus démunis

Jimmy Carter



In fine, qu'est-ce qu'on cherche ?

L'argument souvent avancé est celui d'un outil nécessaire pour décongestionner le trafic. Plus que la congestion, le problème n'est-il pas l'aménagement urbain extrêmement – trop – favorable aux véhicules individuels ? Ou la pollution sonore ? Plutôt qu'un péage, oserions-nous imaginer tous les quartiers en zone 30 km/h, avec des radars antibruit sur certains axes ?

Le péage urbain pour financer la mobilité douce : à l'heure où la bagnole est encore reine et où les petits commerçants sont convaincus que leur chiffre d'affaires est lié au nombre de voitures dans la ville, la bataille politique s'annonce rude. Il n'est pas certain que le Parti socialiste ait intérêt à s'engager dans ce combat, au risque de conforter une image de « taxeur ».

La clé se trouve sans doute dans la capacité à proposer des villes qui permettent à l'ensemble des usagers de circuler dans le respect de chacune et chacun grâce à un aménagement équitable.

Petit signal encourageant, les citoyens et citoyennes de la Commune de Neuchâtel ont accepté un crédit de 3 millions pour une mise en zone 30 km/h, des pistes cyclables, des espaces de repos et la pose d'un revêtement phono-absorbant dans un quartier populaire de la commune. Gardons à l'esprit que le péage a des conséquences sur les plus faibles et que, comme le disait Jimmy Carter, « la mesure d'une société se trouve dans la manière dont elle traite ses citoyens les plus faibles et les plus démunis ».



Kilian Winz
coprésident du PSCN

Pour un avenir sur notre planète, sortons de la logique néolibérale

Intenses feux de forêts en Grèce, chaleurs extrêmes au Canada, inondations dans notre canton sont des exemples de ce que nous avons pu observer ce seul été. Pas besoin d'être scientifique pour faire le lien avec le réchauffement climatique global, qui engendre toujours plus souvent des événements météo exceptionnels. Les conclusions du rapport du GIEC viennent confirmer cet état de fait. Une planète en surchauffe. Une société en mal de solutions.

En Suisse comme presque partout, on ne peut qu'être pris d'un malaise face à la répétition des catastrophes car nous n'avons pas encore décidé d'une véritable stratégie face à la crise environnementale. Aucun plan concret, pas même une esquisse. Nous savons pourtant que pour préserver un semblant d'avenir à notre société, nous devons viser la neutralité carbone, sans quoi au défi écologique s'ajoutera une crise sociale. Un besoin d'une telle ampleur que même si la révision de la loi CO₂ avait été acceptée, cela n'aurait pas suffi.

Car il faut bien le dire: sortir de l'impasse actuelle est impossible sans sortir de la logique néolibérale. Il est impératif que les mesures décidées provoquent la réduction effective des émissions carbone. Tant pis si cela ne fait pas le bonheur des partisans de l'économie de marché: sans planète viable, pas de marché!

Les seules mesures à avoir fait leurs preuves jusqu'ici concernent les bâtiments. Changement de combustibles de chauffage et isolation ont vraiment réduit les émissions de gaz à effet de serre. Hélas, la baisse est encore trop lente pour que l'on puisse fanfaronner en pensant que le programme bâtiment, dans sa forme actuelle, serait LA recette miracle.

Et les projets comme les financements doivent être publics pour garantir à toutes et tous l'accès à la neutralité carbone du logement. Le privé, largement à la traîne, offre très rarement aux locataires le choix des combustibles!

Une autre voie à creuser: notre rapport à la consommation. Notre façon de nous alimenter notamment: la chaîne alimentaire mondiale pèse environ un tiers des émissions de CO₂. Faire évoluer notre régime alimentaire deviendra une nécessité, comme en finir avec le honteux gaspillage alimentaire (200 000 tonnes de déchets par année). Non seulement pour réduire les gaz à effet de serre, mais aussi pour une gestion durable de nos ressources naturelles: sols, eaux et biodiversité doivent être préservés.

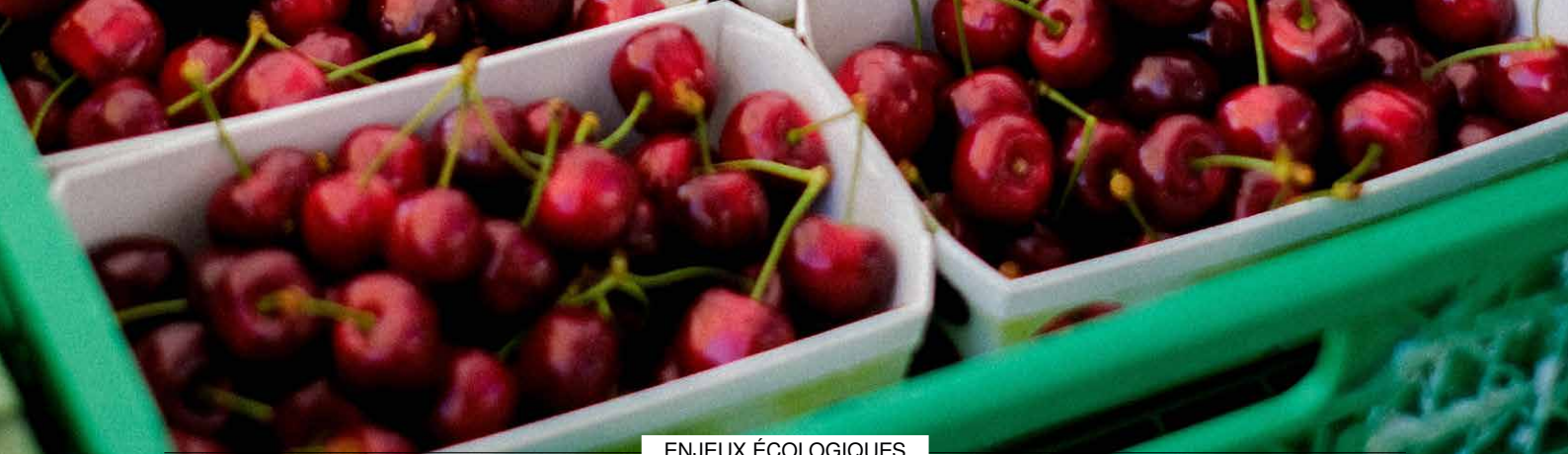
À quoi s'ajoute la consommation de biens, également déterminante. Containers et cargos maritimes, emblématiques de notre surconsommation, produisent 3% des gaz à effet de serre. Des émissions cachées sous le tapis, intégrées dans aucune réglementation environnementale. Et qui nous appartiennent à toutes et tous: tant que nous ne consommons pas entièrement local, nous participerons au problème.

D'où l'impérieuse question: comment sortir de la logique néolibérale qui pousse à la surconsommation et au gaspillage? Indéniablement par la solidarité et la redistribution des richesses. À l'échelle mondiale, le premier pour-cent de la population par le revenu est à lui seul responsable d'environ 15% des émissions de CO₂, selon l'ONU; plus de deux fois la part des 50% les plus pauvres.

C'est pourquoi il est grand temps de taxer l'enrichissement, de redistribuer davantage. Ce ne serait que solidarité et justice, cela aiderait à changer enfin de logique économique, à pouvoir espérer offrir un avenir à nos enfants. Cela tombe bien, un premier pas s'offre à nous: accepter l'initiative 99%.



Martine Docourt Ducommun
coprésidente des Femmes*
socialistes suisses



ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Des produits de qualité ou des produits accessibles ?

Avant de répondre, mettons-nous d'accord (ou pas !) sur ce qu'est un « produit de qualité ». Pour rester dans les limites imparties, je vais centrer mes réflexions sur les produits alimentaires, en commençant par les légumes.

Selon moi, un produit est de qualité quand il est cultivé de manière respectueuse de l'environnement et des organismes qui y vivent : animaux (parmi lesquels j'inclus les humains) et végétaux. Respectueux des animaux signifie que le cultivateur ou la cultivatrice ne considère pas que faire pousser des légumes ou des fruits donne le droit de bousiller la faune qui aime aussi les légumes (ah les voraces limaces...) et qu'il ou elle se rémunère et rémunère ses employé-es de manière juste et équitable. Respectueux des végétaux signifie qu'il n'est pas nécessaire d'éradiquer toutes les « mauvaises herbes » et que les substances chimiques herbicides et pesticides, qui entraînent des dégâts collatéraux pour la faune locale, mais aussi (on en est de plus en plus sûr) pour la santé des humains qui vont consommer le produit, doivent être autant que possible laissées de côté. En bref, un produit de qualité, c'est un produit qui pousse dans un sol qu'on ménage et qu'on n'épuise pas ; où celles et ceux qui cultivent le sol s'intéressent à la faune qui l'habite et qui l'enrichit ; et last but not least, un produit dont le travail nécessaire à sa production et à sa commercialisation est payé correctement. Les aspects écologiques et sociaux doivent aller de pair.

Je ne suis pas une fanatique du bio, étiquette qui permet à la grande distribution d'augmenter ses marges en pigeonnant ses clients et qui conduit à des aberrations écologiques : les myrtilles bio en provenance du Mexique, par exemple. Un de mes premiers réflexes est de consommer le plus local possible (mais je mange des bananes, des avocats, des agrumes...) et pour ce faire, je vais au marché de La Chaux-de-Fonds une ou deux fois par semaine. Si je dois choisir, le critère des

kilomètres est prépondérant (j'achèterai des haricots « normaux » du Seeland plutôt que des haricots « bio » d'Espagne).

Venons-en à l'idée de « produit accessible », du point de vue du prix. La question posée dans le titre semble inférer un rapport inversement proportionnel entre la qualité et le prix, or cette relation n'est pas toujours avérée. Au marché, sauf si on se fournit exclusivement en bio, les légumes et les fruits ne sont pas forcément plus chers que dans les grandes surfaces. La différence est plus marquée pour la viande, dont la consommation annuelle, en Suisse, baisse par ailleurs légèrement mais régulièrement depuis quelques années. Pour ce produit, la question me semble être celle de la qualité vs la quantité : si on veut manger de la viande tous les jours dans une famille de 5 personnes, le prix en boucherie devient prohibitif pour des salaires moyens. Mais si on le fait 2 à 3 fois par semaine, on peut donner sa préférence à une bonne côtelette ou un poulet du coin.

La question est de savoir quelle part du budget on consacre à l'alimentation plutôt qu'à d'autres postes (santé, vêtements, chaussures, vacances, téléphonie...). Cette part a beaucoup diminué depuis 50 ans et il est tentant de voir une relation entre le faible coût de la nourriture et la quantité énorme de denrées qui finissent à la poubelle.

Repenser la place de l'alimentation dans une société respectueuse du travail et de l'environnement est une manière d'échapper à l'alternative posée par le titre de cet article.



Marinette Matthey
députée

L'indispensable aménagement du territoire

De la prise de conscience du **mitage du territoire** est née la LAT, avec des quotas d'utilisation du sol pour quinze ans, par canton, selon leurs perspectives de développement. Neuchâtel a dû faire l'inventaire de ses réserves à construire et les réorganiser/diminuer par région, selon les principes édictés: densification, lien avec les transports publics, outils contre la thésaurisation des terrains... Le sol doit être perçu comme un bien commun non renouvelable, même s'il relève de la propriété privée.

La lutte contre le gaspillage du sol passe par la **densification**. Dans les plans d'aménagement actuels, il peut y avoir un rapport de 3 entre les indices d'utilisation du sol¹ des zones d'habitation à haute et à faible densité² (voire 6 dans les zones déjà construites), d'où un risque de ségrégation sociale.

En Suisse, en 2019, plus de la moitié (57%) des bâtiments à usage d'habitation sont des maisons individuelles³. Cette part a progressé jusqu'en 2012. De 2001 à 2011, 74% des logements construits étaient des villas individuelles! En 2011, un colloque de Patrimoine suisse s'interrogeait: «La villa individuelle, un modèle dépassé?»

Le célèbre architecte Luigi Snozzi⁴ a mené à Monte Carasso (TI) un processus de restructuration du territoire communal. Dépasser les prescriptions quantitatives des règlements par des visées qualitatives a permis de densifier le village, zones villas y compris.

La densification doit être de qualité⁵, des indices semblables peuvent donner des résultats très différents. La qualité d'un quartier dépend de son urbanisme, de son architecture et de ses espaces publics. Les concours favorisent une meilleure qualité du construit.

L'**initiative «biodiversité»** veut renforcer les mesures pour préserver tant la nature, les paysages, l'environnement construit, le patrimoine bâti que la biodiversité et ainsi préserver notre cadre de vie.



- 1969 Article constitutionnel fédéral sur l'aménagement du territoire
- 1972 Arrêté fédéral instituant des mesures urgentes en matière d'aménagement du territoire
- 1979 Loi fédérale sur l'aménagement du territoire
- 2012 Lex Weber
- 2013 LAT, loi fédérale révisée
- 2018 Initiative populaire «pour l'avenir de notre nature et de notre paysage» («biodiversité»)
- 2018 Plan directeur cantonal
- 2019 Refus de l'initiative «Stop au mitage»
- 2021 Contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative «biodiversité»



L'importance de la construction **pour le climat**⁶ a été démontrée (cycle de vie du bâtiment, de l'extraction des matériaux à la démolition): les politiques climatiques misent sur des rénovations avec énergies renouvelables et réemploi des matériaux.

Dans l'espace public, les lieux qui font la ville et créent le lien social, la végétalisation devient indispensable pour éviter les îlots de chaleur. L'urbanisme peut améliorer les quartiers existants, en les soulageant de leur trafic (Clos-de-Serrières).

Le patrimoine bâti appartient à notre mémoire collective, comme notre environnement naturel. Nous avons l'immense chance de vivre dans un merveilleux cadre: préservons-le!

¹ Rapport entre surfaces de plancher déterminantes et surface de terrain déterminante.

² Règlement d'aménagement des communes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

³ Office fédéral de la statistique, mars 2021.

⁴ 1932-2020. Voir sa leçon inaugurale à l'EPFL, Projeter pour la ville.

⁵ TRIBU Architecture, Quelle densité?, 2012. VLP-ASPAN, Densifier avec qualité, Congrès du 29 mai 2015.

⁶ Patrimoine suisse, Campagne climat et culture du bâti, juin 2021.



Christiane Bertschi
membre PSCN



GRAND CONSEIL

Premiers pas au Grand Conseil

Photo de Lucas Vuitel

Chères lectrices et chers lecteurs du *Point*,
La plupart d'entre vous ne me connaissent pas, donc avant d'entrer dans le vif du sujet, je me permets de me présenter. Je suis une vieille petite nouvelle... Vieille, car je soutiens le Parti socialiste depuis plus de vingt ans et car je n'ai plus 20 ans. Petite comme mon expérience politique, nouvelle dans la vie active du Parti. J'habite au Pâquier, au fond du Val-de-Ruz, je travaille en tant qu'éducatrice sociale, j'ai la chance d'être la maman d'un garçon de bientôt 11 ans et d'être accompagnée dans la vie par une belle personne.

Pour donner suite à la session des 29-30 juin 2021, il m'a été proposé de prendre la plume sur l'un des différents points traités. Le thème que j'ai choisi d'aborder porte sur le postulat* 20.111, qui concerne l'utilisation des plastiques à usage unique lors de manifestations et d'événements. Ce dernier a été déposé par le groupe Vert'Libéral-PDC le 19 janvier 2020 et a été accepté par le Grand Conseil le 22 janvier 2020. Les rapports 21.007 (Conseil d'État et commission) ont été traités lors de la séance du 29 juin 2021, le projet de loi amendé a été accepté par 55 voix contre 42, le classement du postulat 20.111 a été accepté et non combattu.

Ce choix m'a semblé intéressant pour diverses raisons. En effet, ce point de l'ordre du jour permet d'illustrer, en partie, le jeu politique à travers différents aspects comme: les prises de position des groupes politiques; le débat d'entrée en matière; le poids du groupe Vert'Libéral-Le Centre lors de la votation du projet de loi et surtout de l'amendement Diego Fischer; la demande de suspension de séance par notre groupe, avant le vote.

Pour la nouvelle venue que je suis, une séance du Grand Conseil, c'est un monde bien particulier... avec son

jargon, ses rituels, ses procédures (cela mériterait une étude anthropologique). Tout cela m'intrigue et m'inquiète aussi un peu, mais en prenant le temps d'y réfléchir et avec un peu de recul, je me rends compte que certaines tendances ne bougent pas ou peu. En effet, la droite prône la responsabilité individuelle et la non-ingérence de l'État, et la gauche souhaite un véritable changement de comportement, qui en l'occurrence, si l'on veut qu'il soit rapide, doit être fortement soutenu par l'État. Et là au milieu, le groupe Vert'Libéral-Le Centre qui oscille et qui clairement fait pencher la balance d'un côté ou de l'autre. En cette circonstance, je souhaitais très fortement que la balance penche vers l'acceptation, mais rien n'était encore sûr. La suspension de séance demandée par notre groupe m'a paru nécessaire, elle a permis un débat fourni avant la reprise de la session le soir, ainsi qu'en début de séance.

Pour terminer, je voudrais partager une observation: que ce soit lors des prises de position ou lors du débat, la droite use d'un discours axé sur la peur (lier les subventions à l'utilisation de vaisselle à usage unique amènera beaucoup de tricherie; avec toutes ses lois, le canton de Neuchâtel est moins attractif, etc.), qui à mon humble avis bloque la réflexion et ne permet pas d'avancer. Donc soyons nous-même attentifs, veillons à ce que nos arguments soient constructifs, tout en écoutant les peurs de nos concitoyens, car tout changement inquiète, mais n'utilisons pas la peur comme levier!

* Les postulats, motions, etc. et les rapports les concernant sont consultables sur le site Internet de l'État ne.ch, sous l'onglet « Autorités », puis « Grand Conseil » et « Objets ».



Anita Cuenat
députée

Ces femmes qui font RECIF



RECIF?* Un lieu d'apprentissage et de partage, bienveillant et sécurisant pour les migrantes et leurs enfants. Une association, active à La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel. 570 participantes et 226 enfants de 83 nationalités, 339 bénévoles suisses ou ayant migré, en quête de relations porteuses de sens et positives. Des cours de français et d'alphabétisation; beaucoup d'autres activités, des échanges, des espaces de communication et de réalisation de soi; l'accueil et la prise en charge des enfants.

Pour RECIF, l'intégration est un processus réciproque. Elle relève non seulement des personnes qui, pour une raison ou l'autre, arrivent dans le pays, mais aussi d'un devoir d'ouverture et d'appui par la société d'accueil, pour que toutes ses dimensions se réalisent dans les faits: intégration socio-économique, pleine participation à la vie sociale, culturelle et politique. RECIF s'oppose à une vision qui ferait reposer tout l'effort sur les personnes qui arrivent.

La Suisse est un pays d'immigration mais une partie des demandes d'asile ne sont même pas examinées; seul un tiers de celles qui le sont mène à un statut de réfugié-e permanent ou fixe. De très nombreuses personnes – une participante sur 5 – se retrouvent avec un statut précaire, un permis révocable, une décision de renvoi toujours possible. L'insécurité pèse lourd sur les apprentissages.

Certaines participantes sont ici depuis assez longtemps, d'autres viennent d'arriver. Près de la moitié détiennent un permis B: leurs situations sont très diverses, cela ne garantit pas nécessairement un séjour permanent en Suisse. La législation sur les permis d'établissement, de plus en plus exigeante, est centrée sur une intégration très focalisée sur les efforts personnels. La plupart d'entre nous aurions bien de la peine à remplir certaines exigences!

RECIF met l'accent sur les aspects collectifs, communautaires mais veut aussi restaurer l'estime de soi et mettre en valeur les connaissances spécifiques et

les compétences des migrantes, si difficiles à faire connaître et reconnaître. Nous voulons favoriser les échanges, les rencontres, la création de liens et d'appartenances. Former, sensibiliser, soutenir la prise de parole et le témoignage, c'est important dans l'expérience de la migration.

Une grande fierté: une bénévole sur cinq a d'abord été participante. Ces femmes ont souhaité continuer à œuvrer pour RECIF, transmettre leur expérience, participer à la construction et à la réalisation de nos objectifs.

Des ateliers préparent les enfants à entrer à l'école. Un passage clé pour des enfants souvent peu socialisés hors de la famille et pour les mamans, qui veulent savoir comment cela va se passer, quel peut être leur rôle, comment soutenir leurs enfants et interagir avec l'école. Le soutien à la parentalité est un axe important de développement de RECIF.

Tout cela serait impossible sans soutien financier. Les subventions publiques couvrent à ce jour 74% de la charge salariale de notre magnifique, toute petite équipe de 9 collaboratrices (4,74 EPT). Des bénévoles sont recherchées pour le Haut, n'hésitez pas à faire signe...

Je suis engagée comme bénévole à RECIF depuis déjà plusieurs années. J'avais été frappée dans mon travail par les difficultés des migrantes quant à leur propre estime, par les craintes et peurs liées à la méconnaissance des codes scolaires. Ouvrir les structures d'accueil à des enfants de familles migrantes devient incontournable, il faut leur proposer des places.

* Texte partiellement issu d'une élaboration commune pour un congrès international où RECIF était invitée.



Annie Clerc-Birambeau
coprésidente de RECIF

Non à la suppression du droit de timbre, non à une politique insolidaire !

Supprimer le droit de timbre est une décision qui vise à privilégier encore plus la place financière et le capital et contre laquelle le Parti socialiste se bat. Mais que se cache-t-il concrètement derrière l'appellation « droit de timbre » ?

Il existe trois types de droit de timbre : le droit de timbre d'émission, le droit de timbre de négociation et le droit de timbre sur les primes d'assurance. Bien qu'ils permettent une forme de compensation des exonérations fiscales dont bénéficie déjà le secteur financier, ces droits sont attaqués par le camp bourgeois qui, pour ce faire, procède à la tactique du salami afin de les abolir petit à petit. Le droit d'émission est le premier concerné et fait l'objet de l'actuel référendum, son abolition ayant été approuvée par le Parlement en juin dernier !

Le droit de timbre d'émission, comme son nom l'indique, est perçu lors de l'émission des titres d'une société et s'élève à 1 % des droits de participation suisses. À noter que des exonérations existent déjà et peuvent atteindre jusqu'à un million, notamment pour ménager les PME et les jeunes entreprises. Au final, ce sont donc principalement les grandes entreprises, et les groupes d'entreprises, qui sont concernées par ce prélèvement.

Et le montant perçu annuellement n'a rien de dérisoire ! Par la simple suppression du droit de timbre d'émission, les pertes sont évaluées à environ 250 millions de francs par an. En y ajoutant la suppression des autres droits de timbre, on atteindrait 2,2 milliards de francs qui manqueraient chaque année dans les caisses de l'État... Ce trou

se ressentirait forcément quelque part, que ce soit à travers une augmentation des impôts sur le revenu du travail ou une baisse des prestations du service public. Dans le contexte que nous traversons et alors que l'État doit au contraire garantir sa solidité, il est profondément indécent d'offrir un tel cadeau aux banques, assurances et autres entreprises internationales, car ce cadeau représenterait au final un fardeau pour l'ensemble de la population.

Enfin, d'autres projets sont actuellement en préparation dans le camp bourgeois, qui souhaite réformer l'impôt anticipé, supprimer les droits de douane sur les produits industriels, supprimer l'imposition de la valeur locative des biens immobiliers et augmenter les déductions fiscales pour les primes d'assurance-maladie (qui ne profiteront qu'aux plus hauts revenus).

Ne laissons pas les ressources financières de notre pays s'amenuiser au profit des puissantes entreprises ; faisons barrage à une politique clientéliste ! Refusons cette arnaque de la droite : signons (et faisons signer) le référendum !



Margaux Studer
coordinatrice politique

NON À L'ARNAQUE SUR LE DROIT DE TIMBRE !

PS

Publiée dans la Feuille fédérale le 29.06.2021

Référendum contre la modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT). Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'art. 281 respectivement l'art. 282 du Code pénal.

N° postal :		Commune politique :		Canton :		Contrôle (laisser en blanc)
N°	Nom et Prénom <small>(écrire de sa propre main et si possible en majuscules)</small>	Date de naissance <small>(jour/mois/année)</small>	Adresse exacte <small>(rue et numéro)</small>	Signature manuscrite		
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						
11.						
12.						

Expiration du délai référendaire : **7 octobre 2021**

Le comité du référendum se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires ci-dessus.

Le/la fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/la fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)

Sceau

Lieu

Date

Signature

Fonction
officielle

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée rapidement au comité référendaire : PS Suisse, Theaterplatz 4, Case postale, 3001 Berne

Le Parti socialiste neuchâtelois (PSN) s'engage dans les débats importants et aide à trouver des solutions innovantes, sociales et respectueuses de l'être humain et de l'environnement. Il apporte de nouvelles idées et participe à construire l'avenir.

Oui

- J'adhère au **Parti socialiste neuchâtelois**
 Je souhaite recevoir **le point**.

Nom | Prénom

Adresse

NP | Localité

Téléphone | Mobile

Courriel

Inscription à envoyer au

Parti socialiste neuchâtelois

Avenue de la Gare 3 – 2000 Neuchâtel

032 721 11 80

secretariat@psn.ch

www.psn.ch

Impressum

Responsable - Margaux Studer | Graphisme et illustration - Nathan Jucker
Relecture - Johanne Lebel Calame | Impression - Imprimerie de l'Ouest SA
Parution 6 fois par an | Abonnement annuel - 30 francs
Abonnement de soutien - 50 francs - CCP 20-3004-7

PS



Agenda

8

septembre 2021
20 h 15

Commission santé

9

septembre 2021
20 h 00

Commission
politique migratoire

14

septembre 2021
20 h 00

Commission 60+

15

septembre 2021
19 h 30

Commission
école et formation

16

septembre 2021

Préparation de groupe

18

septembre 2021

Manifestation: Pas touche
aux rentes des femmes !

23

septembre 2021

Préparation de groupe

26

septembre 2021

Votations fédérales

▶ Votre agenda en ligne sur
www.psn.ch

JAB
2000 Neuchâtel




le point.
psn.ch/le-point

